



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat tenue en présentiel, dans le respect des règles sanitaires mises en place par le gouvernement concernant la COVID-19, à huis clos, au lieu ordinaire des sessions du Conseil à 16 h 30, le 26 avril 2021.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Marie Gratton, maire**

Jean-Marc Lemieux, conseiller au siège no. 1

Renald Roy, conseiller au siège no. 2

Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5

Louis-Seize Sergerie, conseiller au siège no. 6

ÉTAIENT ABSENTS : Simon Landry, conseiller au siège no. 3

(absence motivée)

Richard Émond, conseiller au siège no. 4

(absence motivée)

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Yves Roy, directeur général et greffier

Marielle Émond, trésorière

Tous formant quorum sous la présidence de madame Marie Gratton, maire, la séance est ouverte à 16 h 37.

RÉS.21.04.21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu unanimement que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉS.22.04.21

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – MTQ – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET REDRESSEMENT – PAVAGE ET TRAVAUX DIVERS – SEGMENT 11 – RUE DES FONDS

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveaux 1 et 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale /triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet incluant la part du ministère;

ATTENDU QUE la Ville de Cap-chat a choisi d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE monsieur Yves Roy, directeur général-greffier de la Ville de Cap-Chat, agit à titre de représentant de la municipalité auprès du ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat :

- **AUTORISE** la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles;
- **CONFIRME** son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et **RECONNAÎT** qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

Il est 16 h 45 et il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** que l'assemblée soit et est levée.

MARIE GRATTON
MAIRE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER